

Mlle. ANNE CHARLOTTE CORDAY.

LES CRIMES
DE ROBESPIERRE,
ET DE SES PRINCIPAUX COMPLICES,
Tels que Marat, Couthon, Saint-Just, etc.

DEUXIÈME ÉDITION,

Augmentée d'un précis de la vie et d'un tableau des crimes du ci-devant duc d'Orléans, avec les détails de son procès et de son supplice.

TOME IV.

A PARIS,
Chez Desessarts, Libraire, place de l'Odéon.

AN X. — 1802.

DU

A

L

pel

tro

lér

eff

de

ma

T

PROCES

DU ci-devant DUC D'ORLÉANS,

SURNOMMÉ ÉGALITÉ,

Avec un précis de sa vie, et des circonstances qui ont accompagné son jugement et son supplice.

Lorsque nos neveux se rappelleront le nom malheureusement trop fameux de ce vil et lâche scélérat, il offrira à leur imagination effrayée un assemblage monstrueux de vices et de forfaits. Aussi jamais, jusques dans les siècles les

plus reculés, ce nom ne sera prononcé sans qu'on ne demande compte à celui qui le déshonora, des flots de sang qu'il fit répandre, de toutes les calamités dont il fut l'auteur, des malheurs publics et privés dont il fut l'artisan ou le complice, de tous les crimes enfin qui furent commis en son nom et par son ordre.

Il n'entre point dans le plan de notre ouvrage de retracer tous les attentats qui ont souillé la vie de ce monstre; mais comme il a péri sur un des échafauds de la révolution, nous devons rendre compte des circonstances principales qui ont précédé et accompagné son supplice.

Un homme qui a joué un grand rôle pendant la révolution, a tracé le portrait suivant de d'Orléans. « Il était, dit-il, plus crapuleux que libertin, populacier quand il ne fal-

lait qu'être populaire, téméraire sans bravoure, facile jusqu'à la faiblesse, avare sans calcul, prodigue sans nécessité, actif pour le plaisir, paresseux dans les affaires, hésitant sans cesse, temporisant toujours, ne sachant parler et ne pouvant agir, intrigant passable, détestable conspirateur; tel était cet homme qui renfermait l'âme avilie d'un sybarite dans le corps vigoureux d'un athlète ».

La plupart des traits qui composent ce tableau ne sont malheureusement que trop fidèles. Le peintre aurait pu y en joindre d'autres, qu'on trouvera dans la suite de ce Précis historique.

L'enfance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans ne présente aucun évènement qui mérite d'être recueilli; mais il était à peine par-

venu aux premières années de l'adolescence, que sous le nom de duc de Chartres, il remplit Paris et la France des bruits de son libertinage.

Il se livrait en effet à tous les excès de la débauche la plus crapuleuse. Son palais était le rendez-vous des plus viles prostituées; sa maison de Mousseaux, surtout, qui fut appelée depuis *la Folie de Chartres*, était consacrée à toutesles orgies que l'imagination la plus dépravée et les mœurs les plus dissolues pouvaient inventer. C'était dans ce lieu de débauche que d'Orléans passait sa vie. Nous ne salirons pas notre plume en racontant les détails hideux des scènes scandaleuses dont il était chaque jour un des acteurs; nous nous bornerons à dire qu'il ne garda aucune mesure dans sà

conduite, et que la plus infâme célébrité dans cet affreux genre, accompagnera son nom jusqu'à la postérité la plus reculée.

Parmi les maux qu'il a faits à la France, on peut donc citer l'influence empoisonnée de son exemple sur les mœurs d'une multitude innombrable de jeunes gens, qui se faisaient une honteuse gloire de l'imiter, et qui presque tous ont reçu le châtiment dû à leur imprudence.

Il faudroit le pinceau de Juvénal pour peindre les maux épouvantables qui accompagnèrent cette punition méritée. Il montrerait les uns jouissant de la plus brillante santé, perdant ce trésor en un instant : les autres consommant le patrimoine de leurs pères, et dévorant des possessions immenses, qui étaient des-

tinées à soutenir de grands noms, pour les faire passer dans des mains viles et impures; il montrerait des fils de famille contractant des dettes, et se préparant la misère la plus affreuse pour leur vieillesse : il épouvanterait surtout les générations futures, en leur offrant le tableau de tous les maux physiques qui ont été la suite funeste et inévitable du libertinage de cette jeunesse malheureuse et imprudente, qui ne rougit pas d'imiter d'Orléans. C'est sans doute le spectacle de cette dépravation, qui inspira à Thomas, dans son Epitre au Peuple, les vers suivans, dans lesquels il peint avec tant de vérité et d'énergie, l'état déplorable de ceux qui ont puisé des germes de mort dans une vie corrompue. « Vois, dit-il :...

« Vois ces spectres dorés s'avancer à pas
lens,
» Trainer d'un corps usé les restes chancelans;
» Et sur un front qu'a ridé la mollesse,
» Etaler à trente ans leur précoce vieillesse.
» C'est la main du plaisir qui creuse leur
tombeau,
» Et bienfaiteur du monde, il devient
leur bourreau.»

Une mort douloureuse et prématurée ne fut en effet que trop souvent la triste récompense des excès de la plupart des compagnons de débauche et des imitateurs de d'Orléans. Parmi ces victimes, on doit placer le nom du jeune prince de Lamballe, qui mourut à vingt-un ans. Comme cette mort rendait mademoiselle de Penthièvre la plus riche héritière de France, et que

d'Orléans aspirait à sa main, il fut accusé d'avoir précipité dans l'abyme un jeune prince, dont il voulait envahir la fortune. Quoiqu'il en soit de la vérité de cette accusation, on vit peu de tems après d'Orléans épouser la sœur du malheureux jeune homme, qui avait été si cruellement puni, pour avoir partagé ses débauches.

D'Orléans eut peut-être effacé ces soupçons, si la suite de sa vie, depuis son mariage, n'eût pas offert chaque jour des tableaux hideux du libertinage le plus effréné, et du mépris le plus impudent de la décence et de l'honnêteté.

Nous avons déjà placé à la tête de cet article un portrait de ce monstre, qui a été tracé par une main habile. Un autre écrivain en a fait un beaucoup plus vaste, qui

présente presque toutes les époques de la vie de d'Orléans; nous croyons devoir le mettre ici sous les yeux de nos lecteurs.

» D'Orléans (dit l'auteur de ce portrait), était bel homme; sa taille au-dessus de la médiocre, avait des contours gracieux, et nul défaut; on ne saurait être mieux fait qu'il l'était dans la partie inférieure du corps, à partir de la ceinture. Le reste de sa taille s'était un peu épaissi dans les dernières années de sa vie; mais cet embonpoint ne lui donnait pas mauvaise grâce. Il portait fort bien sa tête, et savait, quand il le voulait, donner à sa contenance de la dignité. Tous les traits de sa physionomie étaient dessinés avec régularité, mais sans viguenr; ils présentaient plutôt l'image d'une ame efféminée, que d'un cœur mâle; ses yeux

bleus, ni trop grands ni trop petits, avaient plus de langueur que de vivacité. Son front s'était de bonne heure dégarni de cheveux; ses débauches avaient encrouté son visage, son nez, et la partie inférieure de son front, d'un assemblage de petits boutons rouges qui rendaient sa physionomie hideuse; il avait d'ailleurs les dents assez belles, la peau d'une blancheur et d'une finesse peu communes.

» Lorsqu'il parlait, le sourire était presque toujours sur ses lèvres. Il dansait avec grâce, nageait fort bien, et excellait dans l'art de l'escrime; en général, il se tirait avec adresse de tous les exercices du corps, qu'il préféra toujours à ceux de l'esprit. Il avait une forte antipathie pour les occupations sédentaires; il cherchait l'agitation : c'était

son élément. Il aimait le bruit, les chiens, les chevaux, les traînaux ; mais sa passion dominante était de conduire lui-même un cabriolet; c'était là le seul talent dans lequel il excellât : et nul, après Néron, n'a plus mérité qu'on dît de lui :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière.

» Il n'est pas inutile d'instruire la postérité que telle fut l'exécration qu'on lui porta, qu'on alla jusqu'à lui disputer sa naissance. L'opinion qui a régné long-temps à cet égard n'est pas encore détruite, et n'est pas non plus sans quelque fondement. Louise-Henriette de Bourbon-Conti, sa mère, fut la Messaline

de son siècle. Comme l'impudique femme de Claude, elle se prostituait aux hommes de toutes les conditions, et partageait son lit même avec des valets. Plus d'une fois, emportée par les accès de sa lubricité, elle alla, aux approches de la nuit, dans les allées du jardin de son palais, solliciter, par de dégoûtantes caresses, le premier venu d'éteindre les feux impurs qui la dévoraient.

» Le bruit public voulait que Louis-Philippe-Joseph fût le fruit des amours de cette princesse avec un valet d'écurie. La sorte de fureur avec laquelle il se métamorphosait en cocher, en postillon, faisait dire qu'il ne dégénérait point de son père; que ses goûts le rendaient digne d'une telle naissance, et suffisaient seuls pour la décéler.

» D'Orléans, dans toutes les circonstances

tonstances où quelque solennité l'appelait à la tête des princes et des pairs, se montrait grand, magnifique, fastueux; hors de ces occasions, les habits les plus simples étaient de son goût, et il aimait à marcher, suivi au plus de trois ou quatre domestiques; mais ses vêtemens, pour être modestes, ne furent jamais négligés; ses habits, son linge, sa coiffure, étaient toujours d'une extrême propreté. Il était affable, jusqu'à la familiarité avec ses inférieurs; il avait l'humeur enjouée et caustique; il aimait à railler, et souffrait, sans impatience, qu'on le raillât lui-même. Passant une très-grande partie de la journée parmi des créatures tirées de la lie du peuple et plongées dans la fange de la débauche, il avait contracté, dans la fréquentation de

ces malheureuses, des manières grossières, un ton malhonnête qu'il portait souvent au milieu des compagnies choisies où son rang l'appelait. Lors même qu'il conversait avec une femme recommandable par la sagesse de sa conduite et la décence de ses mœurs, il semblait faire effort sur lui-même pour ne pas laisser échapper dans sa conversation quelque trait de cynisme.

» Son horreur pour tout genre d'application, et principalement pour la lecture, pourrait passer pour un phénomène. Cependant il était jaloux de parler toutes les langues vivantes de l'Europe, et de se bien connaître en musique et en peinture. Il appelait à cet effet successivement auprès de lui les maîtres qui avaient la réputation de bien posséder ces divers talens; mais ces

essais furent toujours infructueux : il se dégoûtait après quelques leçons, et ne put jamais aller jusqu'à la quinzième, dans aucun genre d'instruction utile.

» Il se persuada que ce qu'il ne pouvait apprendre dans une chambre à côté d'un maître, il l'apprendrait en parcourant les pays étrangers. C'est-là le motif de son voyage en Angleterre, et de celui qu'il fit en 1777, sous le nom du comte de Joinville, dans les Pays-Bas et en Hollande. Mais toujours dominé par la brutalité de ses passions, il ne vit, chez les divers peuples qu'il visita, que les spectacles, les académies de jeu, les lieux de prostitution, les charlatans et les fripons ».

Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré d'avoir mis

ce portrait sous leurs yeux. Ajoutons aux traits qu'il offre, une anecdote sur le caractère de d'Orléans. On assure que la vengeance était la passion la plus chère à son cœur, et qu'il employait tout pour la satisfaire. Sa conduite, pendant son exil à Villers-Cotterets, présente un exemple de cette vérité. On dit que pendant son séjour dans ce château, il ne s'occupa que de projets de vengeance contre les auteurs de son exil, et qu'il fut à peine de retour à Paris, qu'il s'entoura de tous les hommes qu'il croyait capables de le servir. Avec la fortune immense dont il jouissait, il n'eut que trop facilement des adulateurs, des complaisans et des complices.

Ce n'est plus aujourd'hui un

mystère, que ce fut lui qui fit piller la maison de Réveillon, dans le faubourg Saint-Antoine. On sait qu'il arrangea une course de chevaux à Vincennes, le jour où l'on devait piller cette maison. « La matinée s'était passée sans mouvement, (dit un historien); mais tout à coup, sur les trois heures après midi, des bandits mal vêtus, d'une figure affreuse, armés de bâtons, se répandent dans les rues. Ils traînaient au milieu d'eux un mannequin qui, comme l'indiquait l'écriteau qu'on lui avait attaché sur la poitrine, était supposé représenter Réveillon. Les hurlemens, les blasphêmes de ces misérables qui étaient en assez grand nombre, les menaces qu'ils firent de mettre le lendemain toutes les farines et tous les blés au pillage, répandirent l'ef-

froi; à leur passage, chaque marchand se hâtait de barricader sa boutique.

» Comme il fallait cependant un prétexte à cette sédition, on entendait de ces gens-là qui criaient aux passans : *Vivriez-vous bien avec quinze sous par jour? Nous croyez-vous fort heureux de ne payer le pain que trois sous et demi la livre?* Ils voulaient par-là donner à entendre que Réveillon avait dit que les ouvriers pouvaient fort bien vivre avec quinze sous par jour, et qu'ils étaient heureux de ce que le pain ne leur coûtait que trois sous et demi la livre.

» Quand ils eurent parcouru plusieurs rues, ils s'arrêtèrent à la place Royale, où ils lurent un prétendu jugement du tiers-état, qui condamnait Réveillon à être pendu

en effigie. De là ils se transportèrent à la place de Grève, et pendirent en effet le mannequin. Ils se dispersèrent ensuite, après être convenus d'un signal de ralliement, et allèrent passer la nuit dans des cabarets, où ils se gorgèrent de vin.

» Réveillon, qui était l'objet de ces mouvemens, était électeur de Paris. Il se trouvait dans l'assemblée électorale, lorsque cette sédition éclata. Le rapport qu'on lui en fit ne lui laissa nul doute que ses propriétés et sa vie même étaient menacées. Il courut chez le lieutenant de police, ensuite chez le colonel des Gardes Françaises, pour leur demander du secours pour protéger son domicile. On lui accorda un détachement de quelques hommes pour garder l'intérieur et les avenues de sa maison. On construisit

de plus, à chaque extrémité de la rue où elle se trouvait, une forte barrière. Des soldats furent placés contre cette barrière en dedans et au dehors pour empêcher qu'elle ne fût forcée. Réveillon, tranquillisé par ces précautions, se tînt paisiblement avec sa famille dans sa maison, et ne songea pas même à en faire sortir ses effets les plus précieux.

» Le lendemain matin, tous ces scélérats sortent de leurs antres, se répandent dans les mafactures et les ateliers, et obligent les ouvriers de les suivre. Cette manière de grossir une troupe de séditieux, imaginée par d'Orléans, a été suivie pendant tout le cours de la révolution.

» Dans cette occasion, la horde des brigands étant grossie de tous les ouvriers qu'elle avait enrôlés

malgré eux, se transporta au faubourg Saint-Antoine, en menaçant Réveillon. Arrivée auprès de sa maison, elle fut contenue par la barrière et les soldats qui la gardaient, de sorte qu'elle ne put pas pénétrer au-delà de cette barrière. Dans l'impuissance de rien tenter, il semblait qu'elle aurait dû se retirer. Elle resta cependant. Les aides-de-camp de d'Orléans qui la conduisaient voulaient sans doute avoir ses ordres avant de la faire retirer. Il y avait parmi ces gens-là beaucoup de femmes, et comme si le nombre n'en eût pas été assez grand, plusieurs hommes s'étaient déguisés en femmes; on les reconnaissait aisément à leur physionomie et à leurs mouvemens.

» Pendant que cette troupe était là, et se fatiguait en injures contre

les soldats qui ne voulaient pas la laisser pénétrer chez Réveillon, on arrêta dans la rue Saint-Antoine deux charrettes chargées de cailloux et de bâtons qui étaient destinés à armer ceux de ces bandits qui ne l'étaient pas. On arrêta également sur le port Saint-Paul un bateau de semblables armes, et qui avait la même destination.

» Le bruit qu'avaient fait ces misérables en se rendant au faubourg Saint-Antoine, avait de nouveau répandu la consternation dans Paris. Les boutiques s'étaient fermées; les marchands craignaient le pillage.

» Enfin, d'Orléans parut sur le champ de bataille. On ne trouvait pas extraordinaire qu'allant à Vincennes pour une course de chevaux, il prît sa route par le faubourg Saint-Antoine, et que le

mouvement qui se faisait dans la rue de Montreuil, où était la maison de Réveillon, l'eût engagé à s'arrêter devant cette rue. Il s'y arrêta en effet, descendit de voiture, caressa ces gens-là, leur frappa sur l'épaule, leur parla, prit une connaissance exacte de la situation des choses, remonta dans son carrosse et disparut. A peine fut-il sorti, qu'il envoya prier la duchesse son épouse de le venir joindre à Vincennes. Quoique madame d'Orléans n'eût jamais été d'aucune des parties de plaisir de son époux, quoiqu'elle ne se fût jamais trouvée à aucune de ses courses de chevaux, on ne pouvait cependant pas regarder comme bien étrange qu'elle eût voulu assister à celle-ci.

» Madame d'Orléans se rendit donc à Vincennes. Sur le soir, après

la course, le duc pria la duchesse d'entrer dans le faubourg Saint-Antoine par la rue de Montreuil. Elle eut encore cette complaisance. A peine fut-elle devant la barrière qui préservait la maison menacée, que les soldats ouvrirent la barrière, pour que sa marche ne fût point rallentie, et donnèrent passage à la foule. Quelque tems avant cette irruption, ces bandits s'étaient jetés dans la maison de Henriot; ils avaient fait voler les meubles par les fenêtres, et y avaient mis ensuite le feu. Henriot et sa famille eurent dans leur infortune le bonheur de s'évader à tems.

» Les brigands agirent chez Réveillon avec encore plus d'emportement que chez Henriot. Ils s'attachaient aux meubles les plus précieux, ils les mutilaient, ils les brisaient

saient et les faisaient voler en éclats dans la cour, où la flamme les dévorait ensuite.

» Dès que la nouvelle de cette invasion fut sue dans la ville, on fit marcher contre les séditieux le guet à pied et à cheval, le régiment Royal-Cravatte, les Gardes-Françaises et les Gardes-Suisses. Rien d'aussi imposant ne s'était jamais montré aux yeux des Parisiens. Cette armée, traînant après elle quelques pièces de canon, marchait en bon ordre, et allait là comme si elle fût allée à un combat; les canonniers tenaient la mêche allumée.

» Quand ces troupes furent en présence des séditieux, des officiers déclarèrent à ceux-ci qu'on avait ordre de repousser la force par la force, et les sommèrent de se retirer. Cette sommation leur fut réi-

térée jusqu'à trois fois, et quoiqu'ils ne fussent pas les plus forts, puisqu'ils n'avaient que des bâtons, ils n'en refusèrent pas moins d'obéir. Ce fut alors une nécessité d'engager le combat. Les séditieux furent les aggresseurs; ils firent pleuvoir sur les soldats une grêle de pierres, de tuiles, d'ardoises, de meubles brisés. Des femmes se jettèrent au milieu des rangs; elles animaient les mutins, et se montraient beaucoup plus acharnés au combat que les hommes. Celles qui pouvaient se saisir d'un bonnet de grenadier, le mettaient sur leur tête; celles qui avaient pu s'emparer d'un sabre le portaient en triomphe.

» Un bruit sourd et presque général, accusa d'Orleans d'être l'auteur de cette émeute. Un membre des électeurs de la noblesse, demanda

hautement que la noblesse s'occupât de ce qui venait de se passer dans le faubourg Saint-Antoine. «Je ne pense pas, répondit un autre électeur, que la chambre doive s'occuper de ces évènemens; elle doit en gémir. Il y a assez de personnes dont les fonctions sont de s'en occuper, le parlement de Paris qui a la grande police, et le ministre de Paris et le lieutenant de police: mais je crois que les états-généraux, où j'ai l'honneur d'être député, s'occuperont d'en chercher les auteurs pour les faire *punir*.....»
A ce mot *punir*, d'Orléans parut effrayé; il interrompit brusquement l'électeur, et lui cria : *Punir! Comment?* — Par la honte, monseigneur, répondit l'électeur, et ils livreront les coupables à la justice, pour être *punis corporellement*. Ces derniers

mots firent perdre toute contenance à d'Orléans; il pâlit, et sortit avec précipitation de la salle.

Cette singulière retraite ne fit que confirmer les soupçons qui s'élevaient contre lui; ils prirent de la consistance, et pouvaient finir par devenir très-nuisibles à ses vues. Il en eut une véritable crainte. Il publia, par la voie des journaux, une apologie dans laquelle il convint que les soupçons qui le frappaient, étaient de nature à l'affecter et à l'alarmer, mais, ajoutait-il, « la vérité ne tardera pas à être connue; je sais qui sont les véritables auteurs de l'émeute dont on veut me rendre coupable; je les connais, je réclamerai contre eux la justice du roi; je les dénoncerai, je les traduirai aux états-généraux pour qu'ils y soient jugés; je solliciterai contre eux

la plus rigoureuse justice; enfin, je prends l'engagement solennel d'imprimer, de rendre publique ma dénonciation.

Dans cette apologie, d'Orléans convint avoir parlé aux séditieux le jour où ils étaient réunis aux environs de la maison de Réveillon; mais il ajouta que conduit là par le seul hasard, il leur avait simplement dit : *Allons, mes enfans, la paix, nous touchons au bonheur.*

L'engagement solennel qui terminait cette apologie n'a jamais été tenu.

On connaît maintenant le but que d'Orléans avait, en excitant des troubles. Il voulait, ou plutôt ses partisans voulaient s'emparer de l'autorité souveraine, et régner sous son nom. Aussi fit-on porter son buste

avec celui de M. Necker, dans les rues, le 12 juillet 1789, et pendant ce tems, on mettait le feu aux barrières de Paris. D'Orléans était alors député à l'assemblée nationale.

On se rappelle la conduite qu'il tint dans les journées des 5 et 6 octobre. Obligé de partir depuis pour Londres, il apprit que le Châtelet informait contre les délits commis dans ces journées. Un de ses confidens fut chargé, par lui, d'écrire à un des premiers officiers de sa maison, pour empêcher la suite de cette procédure. — Il faut triompher, était-il dit dans cette lettre, des juges du Châtelet, par *présens*, par *douceur*, ou *en ameutant contre eux*; la crainte les décidera.

On ne réussit pas auprès du Châ-

telet; mais on parvint à faire anéantir la procédure par l'assemblée nationale.

Nous ne suivrons pas d'Orléans pendant l'intervalle qui s'écoula entre l'assemblée constituante et la convention; nous nous bornerons à remarquer qu'il n'eut que trop d'influence sur les exécrables journées des 2 et 3 septembre, pendant lesquelles sa belle-sœur, l'infortunée princesse de Lamballe, fut massacrée. (1) Ce fut sous ces affreux auspices qu'il fut nommé membre de la convention, après avoir eu la bassesse de changer de nom.

---

(1) « A la Force (dit l'écrivain qui nous fournit ce récit), le prisonnier que les juges n'avaient pas condamné, était d'abord saisi par quatre

Nous sommes bien éloignés de suivre les lâches conseils qui ont

---

brigands. Celui qui présidait aux massacrés le conduisait, criant et ordonnant au prisonnier de crier, comme lui, *vive la nation!* Ils arrivaient ainsi jusqu'au guichet; là étaient les bourreaux. Au nombre d'environ soixante cannibales, ils formaient une haie prolongée jusqu'à l'extrémité de la rue, fermée par un trophée de cadavres, entassés les uns sur les autres.

» Si le prisonnier était condamné à la mort, le mot du guet était *à l'Abbaye;* dès qu'il avait franchi le seuil de la porte, les bourreaux à massue l'étourdissaient, les sabres ou les piques l'achevaient. S'il n'était pas tombé sous les premiers coups,

été donnés par quelques écrivains interressés sans doute à ce que les

---

il ne pouvait fuir qu'en suivant cette route fatale, tracée par le double rang des bourreaux, et fermée par des cadavres.

» Quand le chef des bandits devait annoncer la grâce de quelqu'un, il paraissait le premier au guichet, tenant un sabre levé, et son chapeau sur la pointe du sabre; il répétait le cri de *vive la nation;* il ajoutait, *grâce au bon citoyen.* La double haie, la populace qui abondait à ce spectacle, dans la rue, aux croisées, et jusques sur les toits, faisait retentir le même cri jusqu'au moment où, toujours précédé du chef Marseillais, et tenu par ses quatre gardes, le prisonnier arrivait près des

forfaits de leurs complices ou de leurs amis ne fussent pas mis au grand

---

morts entassés en trophée. Là il était lâché par ses gardes; le Marseillais se postait devant lui, la main étendue sur les cadavres, il prononçait le serment de *la liberté et de l'égalité*. Il se fesait un grand silence. Si le prisonnier répétait le serment, les derniers bourreaux lui ouvraient le passage, et il était libre; s'il se taisait, ou refusait de répéter, ceux même qui l'avaient conduit l'immolaient à l'instant, et son corps couronnait le trophée.

» La princesse de Lamballe avait été tirée de la prison du Temple pour être enveloppée dans les massacres qu'on méditait: cette victime était précieuse à la rage des jaco-

jour, de jeter un voile sur les attentats qui ont été commis pendant la révo-

---

bins : elle eût été sacrifiée la première; mais le massacre avait commencé, à la Force, trop avant dans la nuit, et c'était au grand jour qu'ils voulaient l'immoler. Dès les trois heures du matin, elle vit les premières dispositions de son supplice. Un des assassins, qui s'appelaient juges du peuple, se transporta à la prison des femmes, en criant aux bourreaux, aux gardes qui étaient dans les cours : « Citoyens, » le peuple m'envoie vers la prin- » cesse de Lamballe, pour lui faire » prêter un premier interrogatoire; » je reviens dans l'instant vous faire » part du résultat ». Il revint, et garda le silence sur ce résultat. Le

lution. Les bourreaux, surtout, qui ont assassiné tant de victimes inno-

---

courage de la princesse l'avait couvert de confusion, sans rien diminuer de ses fureurs. Sur les sept heures le duumvir revient, suivi de vingt piques ou baïonnettes, et criant : « Citoyens, nous allons » chercher la princesse de Lam- » balle». Bientôt, en effet, la princesse, traînée par les cheveux, parut dans la cour où les victimes attendaient leur jugement. Elle en vit successivement défiler et disparaître un grand nombre jusqu'à neuf heures, conservant une noble fierté, attendant de bout une mort certaine, et refusant jusqu'au soulagement d'un siége qui lui fut offert.

» A neuf heures elle fut appelée

centes

tentes pendant les 2 et 3 septembre, apprendront certainement avec dou-

---

au tribunal des féroces duumvirs; ils lui dirent : Vous étiez instruite de la conspiration du 10 août contre le peuple. — Je proteste ignorer encore cette conspiration. — Vous avez eu des correspondances avec les émigrés, et vous avez reçu du prince de Condé la lettre qu'on vous met sous les yeux. — Recevoir des lettres d'un parent n'est pas un crime. Celle-là ne contient rien contre la nation. — Jurez avec nous haîne au roi, à la reine, et à la royauté. — Ce serment n'est pas dans mon cœur; je ne saurais le faire ». Sur cette réponse, les duumvirs prononcent le mot fatal: *Élargissez*. La princesse est entraînée vers le guichet.

leur, qu'on a placé ici, d'après un témoin occulaire, l'épouvantable

---

» A son aspect, les cris d'une barbare joie retentissent dans la double haie des bourreaux. Sa mort est résolue ; mais elle n'assouvira pas assez leur rage, s'ils ne peuvent y joindre le plaisir atroce de la rendre plus cruelle.

» Pendant qu'elle traverse cette haie prolongée, jusqu'au tas de cadavres, des bourreaux se détachent de leur ligne, se placent sur son passage; et le rire féroce sur les lèvres, les sarcasmes dans la bouche, ils osent frapper le visage de leur victime avec leurs mains ensanglantées. Malgré ces outrages, madame de Lamballe conserve toute sa fermeté; elle ne la perd pas à l'aspect

récit des circonstances atroces qui ont accompagné la mort de l'infor-

---

même de l'horrible trophée. A cette même place, où le chef des brigands commandait le serment de la liberté et de l'égalité, il ordonne à la princesse de Lamballe de fléchir le genou, de demander pardon à la nation. — Je n'ai point péché contre la nation; je n'ai point de pardon à lui demander. — Votre grâce est au prix de votre obéissance. — Je n'attends point de grâce de brigands tels que vous, qui osez vous dire la nation. — Encore une fois, si vous aimez la vie, obéissez, fléchissez le genoux, et demandez pardon. — Non, je ne fléchirai pas le genou; non, je n'ai point de grâce, point de pardon à demander.

tunée princesse de Lamballe. Mais puisse ce récit leur faire éprouver tous les tourmens dont les furies vengeresses ne manquent jamais

---

» Ainsi se montrait ferme et inébranlable madame de Lamballe. Mille voix d'un peuple forcené lui criaient vivement : *A genoux, et demandez pardon;* elle restait debout. Deux bourreaux la saisissent par les mains, les tiraillent en croix chacun de leur côté, prêts à les disloquer. Elle ramasse encore tout ce qui lui reste de force, et leur dit : *Tirez, bourreaux; non, non, point de pardon.* Avec tout le dépit de la rage, d'autres bourreaux alors fondent sur elle, et les coups redoublés de leurs sabres lui ouvrent le sein et les entrailles. Sa tête remarquable,



d'accabler les scélérats! j'aurai rempli mon but.

On a assuré, dans le temps, que l'infâme d'Orléans voulut jouir du

---

par une longue chevelure, parut bientôt sur le bout d'une pique; son cœur, mordu par un brigand, fut mis dans un bassin.

» Cette tête et ce cœur furent portés en triomphe dans les rues de Paris.

» Le moindre des outrages, faits au corps de madame de Lamballe, fut de le dépouiller, et de le placer sur le tas des cadavres. Il y resta jusqu'à la fin de l'horrible massacre, les pieds et les reins tournés vers la prison. Il y était encore bien avant dans la nuit du 3 au 4 septembre.

plaisir atroce de contempler la tête de sa belle-sœur lorsqu'on la promenait dans les rues, et qu'on le vit à une fenêtre, regardant de sang-froid les restes mutilés d'une femme qu'il avait, dit-on, contribué à rendre veuve dans la première année de son mariage, pour s'emparer de la fortune immense de la maison de Penthièvre. Au 2 septembre, d'Orléans était encore obligé de payer une douaire de 300 mille livres à sa belle-sœur: par sa mort il n'était plus chargé de cette dette.

Auri sacra fames....

Les factions, après s'être mutuellement accusées pendant quelque tems d'avoir d'Orléans pour chef, finirent par abandonner ce mi-

sérable; il le fut surtout après le jugement de Louis XVI; depuis cette époque le repos le quitta; il se montra cependant encore, de tems en tems, à la convention; mais tous les regards des hommes dont il avait bassement suivi les volontés, l'accablaient de mépris. Plus d'une fois il se vit forcé de quitter sa place, et de se réfugier dans les couloirs de la salle, pour y cacher sa honte et ses remords (1).

(1) On peut lui appliquer les vers suivans, de Racine le fils.

Enfin, par ses forfaits au désespoir livré,
Lui-même étale aux yeux du sénat qu'il outrage,
De son cœur déchiré la déplorable image.
. . . .

Un homme qui l'a observé, dans un de ces momens, nous a dit qu'il était impossible d'avoir une véritable idée du dégré d'avilissement et d'infamie dans lequel il était

---

De ses remords secrets, triste et lente victime,
Jamais un criminel ne s'absoud de son crime.
Sous des lambris dorés, ce triste ambitieux
Vers le ciel, sans pâlir, n'ose lever les yeux.
Suspendu sur sa tête, un glaive redoutable
Rend fades tous les mets dont on couvre sa table.
Le cruel repentir est le premier bourreau
Qui, dans un sein coupable enfonce le couteau.

Poëme de la Religion, chant I.

plongé. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait répandu que, se croyant environné d'assassins, il endossait une cuirasse; qu'il se retirait, pendant la nuit, dans les appartemens les plus secrets de son palais, et que son jardin, ses cours, l'intérieur de sa demeure, étaient gardés par des brigands qu'il payait chèrement; il est certain qu'une horde de ces scélérats le suivait partout. Dans son palais il devint invisible; à moins d'être bien connu de lui, on ne parvenait plus jusqu'à sa personne. On était arrêté, à l'entrée d'une pièce, par des hommes d'un regard affreux, d'une physionomie hideuse; ils étaient armés de sabres nuds, et avaient autour des reins une ceinture garnie de pistolets : ils vous arrêtaient, et vous contraignaient d'écrire votre nom, votre demeure,

et l'objet de votre demande; l'un d'eux portait votre écrit à d'Orléans, et vous rapportait sa réponse de vive voix. D'Orléans se voyant abandonné même des maratistes, mendia humblement leur protection, et ces scélérats la lui firent acheter par tous les sacrifices qu'il était encore en son pouvoir de faire. Ses meubles, ses bijoux, ses livres, sa vaisselle, cette magnifique galerie de tableaux qu'avait recueillie le régent, cette riche collection de pierres gravées qu'il tenait de la munificence de ses aïeux, tout devint la proie des maratistes. Ne pouvant assouvir leur avidité, il ouvrit de toutes parts des emprunts, il les multiplia sous toutes les formes, il donna des hypothèques illusoires, et finit par publier son bilan.

La France se trouvait dans un

état complet d'anarchie, et la convention nationale n'était plus qu'une arêne de gladiateurs. Les partis ne savaient plus où ils arriveraient; de part et d'autre on ne songeait qu'à se défendre. Ce fut pendant ces orages que Carrier, le fameux proconsul de Nantes, l'exécrable auteur des noyades, fit rendre un décret qui ordonna que d'Orléanset Sillery seraient mis en arrestation.

A peine ce décret fut rendu, que des gens, envoyés par la municipalité, vinrent se saisir de la personne de d'Orléans. On ne sait trop ce qu'il projettait, ce qu'il machinait encore dans ce moment, mais on le trouva occupé à vendre son linge de corps, qui était sa dernière ressource. Il se promettait sans doute d'exciter une nouvelle insurrection, ou peut-être voulait-il, par ce dernier ef-

fort, s'assurer, à prix d'argent, la protection de Marat.

A la vue des fusiliers qui venaient l'arrêter, d'Orléans pâlit et s'évanouit. Revenu à lui, il fut traîné comme un lâche et vil malfaiteur à la Mairie; là, il se lamenta, il pleura; il demanda à genoux qu'on lui permît d'écrire à la convention, La faveur qu'il sollicitait lui ayant été accordée, il répéta ce qu'il avait dit à la tribune des jacobins sur sa naissance.

D'Orléans fut conduit dans la prison de l'Abbaye à huit heures du soir : en se voyant sous la puissance des geoliers, il versa un torrent de larmes, et donna tous les signes du desespoir.

Le 11 avril d'Orléans fut envoyé à Marseille; les Parisiens se livrèrent à la joie en voyant s'éloigner de leur ville

ville un homme qui l'avait si longtems remplie de troubles, de calamités et de forfaits. Les vers suivans furent répandus dans le public.

Toujours sur l'humide élément,
D'Orléans a fait des merveilles;
Et le grand vainqueur d'Ouessant
Va, dit-on, ramer à Marseille.
Rendons grâce à la liberté
Qu'il va porter sur nos galères;
Un amant de l'égalité
N'y peut rencontrer que des frères.

Les anciens partisans de d'Orléans ne savaient trop que penser de sa détention; Robespierre seul en savait le secret, et profondément dissimulé, il ne le disait à personne. Desfieux, qui présidait le club des jacobins, témoigna qu'il ne concevait rien à la rigueur dont on usait envers d'Orléans, *car en vérité*,

ajouta-t-il, *je crois qu'il n'existe contre lui aucune preuve. — Pour moi*, dit Marat, *j'ignore si d'Orléans est criminel de lèze-nation; mais ce que je sais fort bien, et ce que je persiste à dire, c'est que Buzot est son homme d'affaire.*

Quelques jours après la translation des prisonniers, Robespierre fit séquestrer tous les biens de la maison de d'Orléans, et un décret ordonna qu'il serait traduit devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. Si l'on avait connu dès-lors toute la noirceur de la politique de Robespierre, on aurait jugé que d'Orléans, son épouse, et Montpensier, leur fils, étaient destinés à la mort, afin que l'immense fortune de cette famille devînt une propriété nationale.

Robespierre laissa les Parisiens, les jacobins, les diverses factions, se livrer à toutes sortes de conjectures; mais lorsque, par l'emprisonnement et la mort d'une foule de députés et d'hommes de tous les partis, il fut maître absolu, il commença à agir; mais en agissant, il s'enveloppa dans des ténèbres si épaisses, que nul homme en France ne put deviner où il voulait aller. Ce secret et cette dissimulation furent portés au point que l'on commença à craindre qu'il n'y eût dans tout cela une machination, au moyen de laquelle d'Orléans, quand il le faudrait, sortirait vainqueur de sa prison, et occuperait le trône.

« Il paraît (dit l'historien que nous avons déjà cité), que d'Orléans lui-même n'augurait point mal de sa position. Il avait passé les pre-

miers jours de sa détention à Marseille à se désespérer: l'espoir sembla ensuite renaître dans son ame. Il profita alors des adoucissemens qu'on lui procurait dans sa prison, pour se livrer avec fureur à toute la brutalité de ses anciens goûts. Dépourvu de tous ces talens agréables qui charment les loisirs d'un prisonnier, incapable d'aucune sorte d'application, il passait ses journées à se gorger de viandes, de vins, de liqueurs, avec les prostituées que son argent attirait auprès de lui. Ses gardiens, qui ne savaient pas si leur prisonnier ne serait pas un jour leur maître, n'osaient contredire aucune de ses fantaisies.

La vie qu'il menait, dans sa prison, était si licentieuse, si hideusement scandaleuse, que le ci-devant prince de Conty, qui partagoait

la même prison, ne put y tenir. Il écrivit à la convention pour s'en plaindre, et lui représenter qu'il préférait la mort au supplice d'être sans cesse en face de ce monstre; il demandait en conséquence sa translation dans une autre prison. On n'eut point d'égard à sa demande. Le jeune Montpensier, de son côté écrivait, à ses amis de Paris avec beaucoup de naïveté, et très-peu de respect sur les mœurs dissolues de son père.

D'Orléans parut enfin devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. Les membres de ce tribunal, qui, comme les gardiens de d'Orléans, ignoraient les vues ultérieures qu'on avait sur l'accusé, et qui ne recevaient à son sujet nulle instruction de Paris, le déchargèrent honorablement de

toute accusation ; mais il ne fut point élargi, parce qu'un arrêté du comité de salut public le défendait, quoiqu'il plût aux juges de prononcer.

Dès qu'on eut à Paris la nouvelle de cette absolution, on commença à y craindre sérieusement qu'il ne fût question de faire proclamer d'Orléans roi du Midi. Mais Robespierre, qui ne disait point encore son secret, et pour qui l'axiôme *non bis in idem* n'était pas plus sacré que toutes les autres maximes de la justice, rit en lui-même du jugement prononcé par le tribunal provençal. D'Orléans écrivit à la convention pour demander son élargissement ; pas une seule réflexion ne suivit la lecture de sa lettre, qui fut repoussée par l'ordre du jour.

Voidel eut le courage dans ces

circonstances critiques, de publier une apologie de d'Orléans; il en placarda les murs de Paris : on lut l'affiche, et Robespierre garda le silence.

Il y avait six mois que d'Orléans végétait dans les prisons de Marseille lorsqu'enfin Robespierre rompit le silence; mais on ne sut que penser de son premier mot. Amar, le plus farouche ministre de ses vengeances, monta à la tribune de la convention, et y lut un acte d'accusation contre plusieurs de ses collègues. Cette pièce est si longue, que l'extrait ferait lui-même un volume; nous ne la transcrirons donc pas ici; d'ailleurs, elle est étrangère à ce procès, car Amar n'y articula absolument rien contre d'Orléans. Nous n'en parlons que parce qu'elle servit de bâse au second procès

que subit d'Orléans. En effet, Fouquier-Tinville, accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire, ne produisit contre lui d'autre acte d'accusation que celui lu à la convention par Amar.

D'Orléans fut alors tiré des prisons de Marseille. En approchant de Paris, il était loin de croire qu'il touchait à sa dernière heure. Les gardes même qui le conduisaient, n'étant pas dans le secret de Robespierre, ignoraient quelle seroit la destinée de leur prisonnier, et dans cette incertitude, ils eurent pour lui des égards qui tenaient du respect.

D'Orléans fut déposé à la Conciergerie, et comme il n'avait absolument aucun soupçon de ce que Robespierre machinait à son égard, cette prison ne parut point l'effrayer;

il ne montra ni crainte ni frayeur, il parut plutôt gai que triste.

Sa translation de Marseille à Paris se fit si brusquement, et avec un tel mystère, que quand il fut arrivé dans la capitale, personne ne voulait croire cette nouvelle. Quand il ne fut plus permis d'en douter, on ne sut que penser, et on trembla de manifester une opinion à son sujet.

Le concierge des prisons de la Conciergerie ne sachant pas si d'Orléans sortirait de sa garde pour monter sur un trône ou sur un échafaud, eut pour lui les plus grands égards. Il ne le confondit point avec les autres prisonniers. Il lui dressa un fort bon lit dans sa propre chambre. Ce concierge a assuré que d'Orléans se comporta avec une véritable dignité, et même une sorte

de hauteur. « On voyoit bien, disait ce concierge, qu'il se souvenait d'avoir été premier prince du sang; il me traitait avec honnêteté, mais sans aucune sorte de familiarité : le mot de citoyen ne sortait jamais de sa bouche; il buvait tout le long de la journée et encore une partie de la nuit; il buvait de préférence du vin blanc de Champagne. Il n'avait nulle idée qu'il devait mourir. Pendant les heures qu'il donnait au sommeil, il dormait profondément; il ne parlait jamais des affaires publiques ».

Le jour même où il monta au tribunal révolutionnaire, il lui arriva, une ou deux heures avant d'y paraître, un panier de vin blanc de Champagne. En le recevant, il dit au concierge : *Voici, M. le Beau, le meilleur vin qu'il soit possible de*

boire. Parbleu ! vous me ferez le plaisir de le goûter. Le Beau, par respect, se défendit de cette invitation. *Point, point de cérémonie*, lui répondit d'Orléans, *je vous en prie, goûtez-moi ce vin; je vous jure que jamais personne au monde n'en a bu, je ne dis pas de meilleur, mais d'aussi bon.* Le Beau cédant à ses instances, ôta son chapeau, et tendit un verre que d'Orléans lui remplit deux fois. Quant à d'Orléans, il but sans se reposer, une bouteille entière, disant à chaque coup qu'il buvait : *Ah que c'est bon !* ce fut son dernier repas.

Il était à peine monté au tribunal, qu'un de ses valets-de-pied, appelé la Marche, rentra dans la prison pour lui rendre compte d'une commission dont il l'avait chargé. Ne voyant pas son maître, il de-

manda à le Beau, d'une voix tremblante : *Eh ! où est donc Monseigneur ? Au tribunal*, répondit le concierge. *Au tribunal !* reprit douloureusement la Marche. Au même moment, tout son visage se décomposa, ses traits s'altérèrent, des larmes roulèrent dans ses yeux ; il suffoquait ; il sortit précipitamment de la prison.

. Ce la Marche est un modèle de fidélité ; c'est le seul des serviteurs de d'Orléans qui lui ait été constamment attaché jusqu'au dernier jour de sa vie : il prévenait tous ses désirs ; il se multipliait pour lui être utile ; il lui prodiguait ses soins avec une affection qui ne peut se peindre ; et mille fois en les lui rendant, il détournait la tête pour essuyer les pleurs qui, malgré lui, inondaient son visage. Ce n'était

point

point à la Marche à juger son maître; et puisque rien ne dit qu'il ait contribué aux crimes de celui-ci, son attachement est louable, et son nom mérite d'être recueilli par l'histoire.

D'Orléans trouva au tribunal son collègue Coustard.

Dès que d'Orléans eut pris place, l'interrogatoire commença comme il suit : (1)

« Votre nom ? — Louis-Philippe-Joseph Egalité. — Votre âge ? — Quarante-six ans. — Vos qualités ? — Amiral, et député à la convention nationale. — Votre demeure ? — A Paris ».

---

(1) Nous avons tiré cet interrogatoire du Journal du Tribunal Révolutionnaire.

» Après ce commencement d'interrogatoire, le greffier lut à Coustard et à d'Orléans, l'acte d'accusation qu'Amar avait composé. Cette lecture finie, le président dit aux accusés : « Voilà ce dont le peuple Français vous accuse par l'organe de ses représentans; prêtez une oreille attentive, les débats vont commencer.

» Fouquier-Tinville fit alors subir à d'Orléans, l'interrogatoire suivant:

» Avez-vous connu Brissot?

» Je l'ai connu, mais je ne me rappelle pas lui avoir parlé depuis qu'il est à la convention.

» Quel était le poste que remplissait auprès de de vous Sillery-Genlis?

» Il m'était attaché en qualité de capitaine des chasses du ci-devant Dauphiné.

» N'avez-vous point eu chez Sillery des entrevues particulières avec Laclos, Brissot et autres conspirateurs?

» Non,

» Depuis quel tems avez-vous cessé de fréquenter Pétion?

» Depuis qu'il m'avait conseillé de donner ma démission de représentant du peuple.

» N'avez-vous pas assisté à des conciliabules tenus chez Pétion?

» Non.

» Comment avez-vous pu consentir à livrer votre fille entre les mains de ce traître et de la Genlis, femme adroite et perfide, qui depuis a émigré?

» J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille à la femme Sillery, qui ne méritait pas ma confiance: elle s'est associé Pétion; je lui ai

donné sans dessein mon approbation, pour qu'il l'accompagnât en Angleterre.

» Mais vous ne deviez pas ignorer que la Sillery était une intrigante?

» Je l'ignorais absolument.

» Quel était le motif du voyage de votre fille en Angleterre?

» Le besoin de voyager pour rétablir sa santé.

» N'est-ce pas par suite d'une combinaison, que vous, accusé, avez voté la mort du tyran, tandis que Sillery, qui vous était attaché, a voté contre?

» Non; j'ai voté en mon âme et conscience.

» Avez-vous connaissance que Pétion ait été lié avec quelqu'un de votre famille?

» Non.

» Vous n'avez pas sans doute ignoré qu'il entretenait une correspondance très-suivie avec votre fils, qui était à l'armée de Dumouriez?

» Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres.

» Avez-vous connaissance que Sillery était très-lié avec Buzot et Louvet?

» Non.

» Avez-vous connaissance que Louvet devait proposer l'expulsion des Bourbons hors du territoire de la république.

» Non.

» N'avez-vous pas un jour dîné avec Ducos et plusieurs autres députés conspirateurs?

» Je n'ai jamais eu de liaison avec eux.

» N'est-ce point par suite de liaisons qui existaient entre vous et la

faction, que toutes vos créatures ont été nommées à la tête de nos armées ?

» Non certainement.

» Mais, par exemple, vous ne devez pas ignorer que Servan n'était qu'un ministre de nom, et que c'était Laclos, votre affidé, qui dirigeait le ministère ?

» Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

» N'avez-vous pas dit un jour à un député que vous rencontrâtes : *Que me demanderas tu, quand je serai roi ?*

» Jamais je n'ai tenu ce propos.

» Ne serait-ce point à Poultier, à qui vous l'auriez tenu? Et celui-ci ne vous a-t-il pas répondu : *Je te demanderai un pistolet pour te brûler la cervelle !*

» Non.

» N'avez-vous pas été envoyé à Marseille par la faction, à l'effet d'écarter les traces de la conspiration, dont vous étiez le principal chef?

» Non.

» Comment se fait-il que vous qui étiez à Marseille, au milieu des fédéralistes qui firent emprisonner et supplicier les patriotes, ils vous ont laissé tranquille?

» Je parus devant un tribunal qui, après m'avoir donné un défenseur, m'interrogea, et ne me trouva pas conpable.

» A quelle époque ont cessé vos correspondances avec l'Angleterre?

» Depuis 1790, que j'y ai été pour y vendre une maison et des effets que j'y avais.

» Connaissez-vous le nommé Dumont?

» Non.

» N'avez-vous pas eu connaissance de courriers qui allaient et venaient de Paris à Londres à cette époque?

» Non.

» Pendant votre séjour à Londres, n'avez-vous pas été lié avec des créatures de Pitt?

» Non; j'ai vu Pitt parce que j'avais des lettres à lui remettre.

» N'avez-vous pas eu des liaisons avec des Anglais résidans en France depuis 1790?

» Je ne le crois pas.

» Les raisons du voyage de votre fille n'avaient-elles pas pour but de la marier à quelque prince de la maison d'Angleterre?

» Non.

» Quels ont été les motifs de votre prétendue mission en Angleterre?

» C'est que l'on savait que j'étais

très-lié avec le parti de l'opposition, et il s'agissait d'entretenir la paix avec l'Angleterre à cette époque.

» Avez-vous eu connaissance des manœuvres de Dumouriez, avant que sa trahison eût éclaté?

» Non.

» Comment pensez-vous faire croire aux citoyens jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui était votre créature, vous dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui avec lui en partageant sa trahison envers le peuple Français; vous qui aviez votre fille près de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui?

» Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres qui ne roulaient que sur des choses très-indifferentes.

» Pourquoi, dans la république,

souffriez-vous que l'on vous appelât prince?

» J'ai fait ce qui dépendait de moi pour l'empêcher; je l'avais même fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui me traiteraient ainsi, seraient condamnés à l'amende en faveur des pauvres.

» Quelles étaient les vues des grandes largesses que vous avez faites pendant la révolution ?

» Je n'ai point fait de grandes largesses; j'aiété assez heureux pour soulager mes concitoyens indigens, au milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une petite portion de mes propriétés ».

Tel fut l'interrcgatoire qu'on fit subir à d'Orléans. On voit que Fouquier-Tinville dédaigna de s'y servir des avantages que pouvait lui donner

la vie criminelle de l'accusé; c'est que dans ce monstrueux tribunal où Fouquier faisait les fonctions d'accusateur public, on ne tenait aucun compte ni des interrogatoires ni des formes; il s'agissait seulement d'y mettre à mort.

Lorsque l'interrogatoire de d'Orléans fut fini, Voidel, son défenseur, demanda qu'il lui fût permis de faire entendre, en faveur de son client, des témoins justificatifs. Cette faveur étant accordée, ses témoins justificatifs se réduisirent à un seul, appelé Claude *Agoust*, officier de paix. Ce témoin unique raconta qu'il tenait d'une femme, qu'un particulier avait été porteur d'une épée empoisonnée pour assassiner le citoyen Egalité; que lui, officier de paix, avait pris le signalement de ce particulier, et re-

commandé à l'accusé de se plastronner crainte d'événement; que celui-ci lui avait répondu qu'il se tranquillisât sur son compte, attendu que si le particulier venait, il lui brûlerait la cervelle.

Pour donner quelque crédit à cette petite fable, qui au fond ne prouverait pas que d'Orléans ne fût pas coupable, il aurait fallu produire la femme qui l'avait racontée; elle ne parut pas. Quant au porteur de l'épée empoisonnée, Agoust dit qu'il était à Gênes.

Agoust ajouta que le citoyen Egalité lui avait dit un jour qu'il ne voulait pas être roi, qu'il n'en fallait pas: en déterrant ce seul témoin, on n'avait pas fait une découverte fort heureuse. Le plaidoyer de Voidel, fut long; il insista surtout beaucoup sur le voyage que la fille de d'Orléan

léans avait fait en Angleterre vers la fin d'octobre 1792, et on ne voit pas pourquoi il mettait une si haute importance à ce voyage. Il dit que madame de Sillery n'avait pas voulu le faire sans être accompagnée de deux chauds patriotes, et qu'en conséquence d'Orléans avait ordonné à lui Voidel, et à Pétion d'accompagner cette femme; ce qu'ils avaient fait.

Au lieu de chercher à laver d'Orléans de toute relation avec Dumouriez, Voidel déclama avec force contre sa trahison. «Il est, s'écria-t-il, l'auteur de tous les malheurs arrivés à la famille de mon client; il a égaré l'esprit du jeune Egalité, et l'a engagé à s'expatrier avec lui, tandis que d'un autre côté, on pervertissait l'opinion de sa sœur qui est à errer avec lui. L'accusé ici présent a été

long-tems sans savoir ce que sa fille était devenue; ce n'est que depuis peu de jours qu'il a appris qu'elle était dans un hôpital en Suisse ».

Voidel fit aussi beaucoup valoir les sacrifices que son client avait faits à la révolution, et qui avaient dévoré toute sa fortune : *il a toujours été ami de la liberté, qui d'ailleurs était son élément.* Il parla également beaucoup de la haine que les royalistes portaient à l'accusé. «Ils ne pouvaient pas, dit-il, le souffrir; il était leur plus mortel ennemi, et si la contre-révolution avait pu avoir lieu, ils n'auraient pas manqué de le faire périr».

Après le plaidoyer de Voidel, le président posa les questions, et sur la déclaration *unanime* du jury, portant que Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant duc d'Orléans,

et Anne-Pierre Coustard, ex-députés à la convention nationale, étaient convaincus d'être les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple Français; le tribunal condamna lesdits Egalité et Coustard à la peine de mort.

Coustard, en entendant ce terrible jugement, perdit tout courage. Quant à d'Orléans, il n'en parut point ébranlé; il s'écria, d'une voix forte: *Hé bien! marchons tout de suite.* Il descendit d'un pas ferme les gradins de l'estrade où il était assis, et s'avança la tête haute dans la pièce où les exécuteurs l'attendaient : il ne donna à leur vue aucun signe de foiblesse. Il eut pour compagnon de son supplice Coustard, et trois au-

tres infortunés que le tribunal avait jugés la veille; ils se nommaient Gondier, Laroque et Brousse; ce dernier était un pauvre serrurier.

Tous furent placés sur la même charrête; il y monta aussi un confesseur en habit laïc. D'Orléans, en montant sur cette fatale charrette, que tant d'illustres martyrs avaient honorée, éprouva un léger frémissement; il parut affecté. Mais après avoir payé ce tribut à la foiblesse, il se montra supérieur à son adversité. Tous ceux qui l'ont vu marcher à la mort, assurent qu'il ne fut courageux que ce jour-là. Il avait une contenance noble et assurée; nulle affectation; sa tête dominait tous les compagnons de son supplice, qui semblaient affaissés sous le poids de leur infortune.

Ce fut à quatre heures après midi

que le cortége funèbre sortit de la Conciergerie. On comptait si peu, dans Paris, que d'Orléans en ferait partie, qu'il n'y avait qu'un très-petit nombre de personnes au moment du départ; mais dès que le bruit se répandit que d'Orléans allait être exécuté, le peuple se précipita de toutes parts sur son passage, ce qui rendit le trajet, jusqu'à la place de l'exécution, fort long.

Tous ses forfaits lui furent alors reprochés; on lui rappela sa poltronerie, ses débauches, ses vols, ses menées sur les grains, les journées des 2 et 3 septembre; on lui retraça sa soif démesurée de vengeance, son ambition, son avidité pour l'argent. « C'est toi, lui disait-on, qui fis périr le prince de Lamballe; c'est toi qui dernièrement fis assassiner sa veuve. Tu avais voté la mort de ton

parent, hé bien! tu vas recevoir aussi la mort. Misérable! tu voulais être roi : le ciel est juste; ton trône va être un échafaud »!

Toutes ces vérités, toutes ces imprécations, frappaient l'oreille de d'Orléans sans qu'il parût leur donner aucune attention. Son regard était assuré, mais modeste; son attitude fière, mais décente. Il parlait beaucoup à Coustard, qui, déjà à moitié enseveli dans la nuit du tombeau, ne lui répondait point, et ne paraissait pas même l'entendre.

Lorsque les condamnés furent arrivés sur la place du Palais royal, la voiture qui les portait à la mort s'arrêta. D'Orléans fixa d'un œil sec son palais; il promena sa vue sur l'inscription qui y était; ses lèvres en même-tems remuaient comme s'il eût répété en lui-même ce

qu'il lisait. La voiture n'avançant point, il tourna le dos à son palais, et fixa le château d'eau, toujours sans paraître ému.

Cependant, quoiqu'on ne vît en lui aucun effroi de la mort, il est assez vraisemblable qu'il souffrait cruellement; car toutes les excroissances sanguines qui défiguraient son visage, avaient entièrement disparu, ce qui ne pouvait être arrivé sans qu'il ne se fût fait, dans son organisation intérieure, une révolution extraordinaire et douloureuse.

Lorsque la charette eut passé la rue de Richelieu, il fit signe au confesseur de s'approcher de lui, le pria de ne plus l'abandonner, et ne cessa en effet de s'entretenir avec lui jusqu'au pied de l'échafaud où il reçut sa dernière bénédiction.

D'Orléans fut exécuté entre le

pont tournant des Tuileries et le piédestal qui portait autrefois la statue de Louis XV. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut la mort avec intrépidité. Telle fut la fin d'un des plus grands scélérats que la France ait vu naître dans son sein.

Fin du quatrième et dernier volume.